



LES ÉCHOS DE LA CCA 800

N°8

**BULLETIN
INTERCOMMUNAL**

Mai 2024

VAL D'USIERS

Crédit photo : CS



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

CONTACTER LE BUREAU
DE LA CCA 800 :

03 81 38 27 50

cca@cca800.fr

Lundi : 8h00 à 12h30
13h30 à 17h00

Mardi : 8h00 à 12h30
13h30 à 17h30

Mercredi : 13h30 à 16h00

Jeudi : 8h00 à 12h30
13h30 à 17h00

Vendredi : 8h00 à 12h30
13h30 à 16h00



CCA800.fr



Facebook.com/cca800/

Mesdames, Messieurs,

Ce numéro vous présente les grandes orientations de la Communauté de communes Altitude 800 - Espace Levier Val d'Usiers - matérialisées par le budget dont le vote s'est tenu le 8 avril dernier. Vous constaterez, au travers de ces prévisions budgétaires pour cette année 2024, que la CCA800, tend à maintenir son niveau d'investissement et de fonctionnement. Aussi, les taux des taxes locales n'augmenteront pas cette année, et ce malgré un contexte économique difficile marqué par l'inflation.

Un événement marquant de ce début d'année 2024 : celui de la naissance de la commune nouvelle du Val d'Usiers. Souhaitons-lui « longue vie » et pleine réussite dans les projets envisagés par ses élus.

Enfin, le 15 mai prochain se tiendra le forum des associations et des services à la salle des fêtes de Levier. Plusieurs dizaines de nos partenaires, en plus des associations de notre secteur, seront présents tout au long de la journée dans le but de vous présenter leurs activités : Un bel événement à ne pas manquer. Monsieur le Sous-Préfet nous fera l'honneur de sa présence en fin de matinée. Je tiens à saluer l'initiative de l'équipe France services pour l'organisation de cette journée à laquelle nous vous attendons nombreux !

Je vous souhaite une bonne lecture.

CLAUDE COURVOISIER

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION À LA POPULATION

Présentation des zonages et des orientations d'aménagement et de programmation du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** de la Communauté de communes Altitude 800 « Espace Levier et Val d'Usiers »

Mardi 28 mai 2024 - 17h30
Salle des fêtes - LEVIER

Jeudi 30 mai 2024 - 18h30
Salle des fêtes - VAL D'USIERS - SOMBACOUR

**Entrée
libre**

Renseignements **03.81.38.27.50 / cca@cca800.fr**



PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA CCA 800

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, Monsieur le Président de la CCA 800, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses

inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Dans le cadre de ce budget prévisionnel, la communauté de communes renforce son programme d'investissement, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants et aux enjeux de demain notamment dans les domaines suivants : l'éducation à travers le projet d'école inclusive à Villeneuve d'Amont et le projet du groupe scolaire Pergaud de Levier, le tourisme grâce à l'aménagement du site touristique du Rondé et l'urbanisme (mise en place du PLUi).

STRUCTURE DU BUDGET

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (GESTION DES AFFAIRES COURANTES)

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

◆ **LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** sont constituées des éléments suivants : la rémunération du personnel, l'entretien des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et autres organismes et les intérêts des emprunts.

Les charges courantes incluent les indemnités des élus locaux, des subventions allouées aux budgets annexes, les contributions au SMCOM, etc.

Les subventions versées aux associations et autres organismes publics ou privés sont aussi comptabilisés dans ce chapitre.

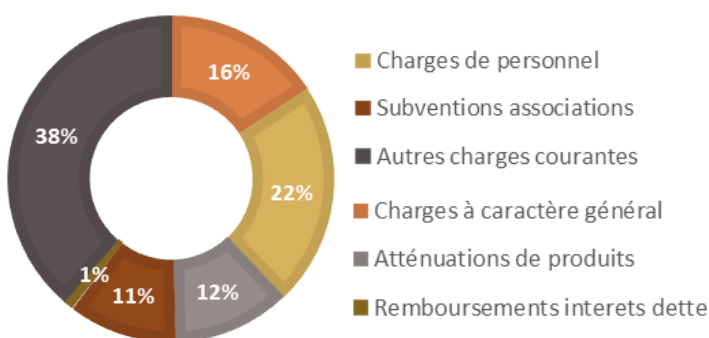
Les atténuations de produits : ce chapitre comptabilise les reversements de fiscalité (régularisation TVA) ainsi que la contribution de la CCA800 pour :

- le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

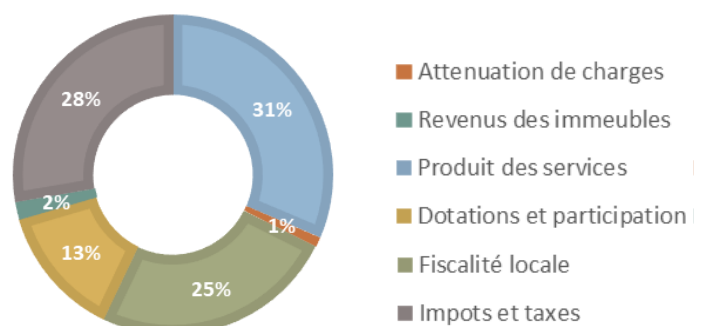
◆ **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT** correspondent principalement au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

RÉPARTITION DES PRINCIPALES
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les Charges à caractère général comprennent notamment divers contrats de maintenance, les frais de télécommunication, les achats divers, les fournitures scolaires et administratives, l'entretien de matériel et de bâtiment courant, les sorties scolaires, etc.

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT



LES PRODUITS DES SERVICES : Ces recettes comprennent la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, la mise à disposition du personnel facturée aux budgets annexes (ex : agent d'entretien à la maison de santé) , les frais refacturés aux budgets annexes ou aux communes.

LA FISCALITÉ LOCALE : Ces recettes comprennent les contributions directes (taxes habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur propriétés bâties, taxe foncière sur propriétés non-bâties).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT (QUI A VOCATION À ENTREtenir LE PATRIMOINE, ACQUÉRIR DU MATÉRIEL DURABLE ET À LANCER DE NOUVEAUX PROJETS POUR PRÉPARER L'AVENIR)

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme.

◆ **EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les principales dépenses d'investissement prévues pour cette année 2024 concernent :

- Le début des travaux pour la création de l'école inclusive à Villeneuve d'Amont,
- La suite de l'étude consacrée au projet de Groupe Scolaire Pergaud à Levier,
- L'aménagement touristique du site du Rondé.

BUDGETS ANNEXES

Afin d'avoir un meilleur suivi de l'exploitation d'un service ou d'activités spécifiques, la CCA800 dispose de 7 budgets annexes parallèlement au budget principal :

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif. Actuellement, il n'y a pas de dépenses ou recettes d'exploitation car le bureau d'études facture directement aux particuliers les travaux devant être réalisés pour répondre aux normes.

ZAE CHAMP BÉGAUD : Dédié à la zone économique de Levier, ce budget comprend notamment les frais liés à la viabilisation des terrains et les recettes relatives à la vente des parcelles.

ZAE CHAMP BÉGAUD 11 : Ce budget a été établi suite au projet d'extension de la zone Champ Bégaud.

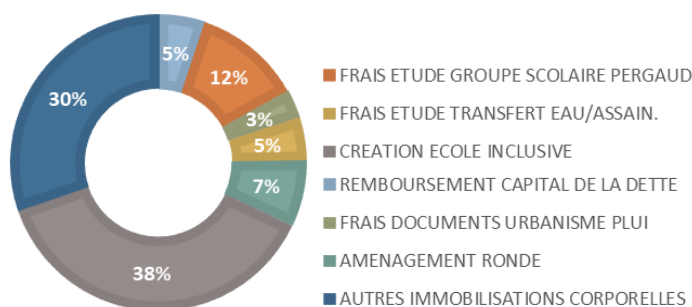
LA VRINE : Ce budget a été mis en place suite à l'acquisition de terrains à la Vrigne dans le but de créer une zone d'activités sur le Val d'Usiers. Ce projet n'étant plus d'actualité, une partie des terrains a été vendue et une autre est actuellement louée.

LES IMPÔTS ET TAXES : Ces recettes incluent notamment la fraction de TVA reversée en compensation de la perte de la CVAE et autres taxes.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS incluent les dotations globales de fonctionnement de l'Etat, le FCTVA, les subventions relatives aux dépenses de fonctionnement.

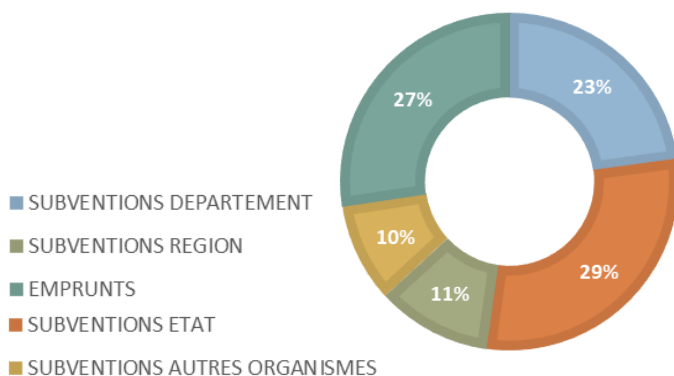
LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES concernent le remboursement des indemnités journalières (CIGAC et CPAM).

RÉPARTITION DES PRINCIPALES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



◆ **EN RECETTES D'INVESTISSEMENT** on retrouve principalement les subventions d'investissement perçues, les emprunts et le FCTVA.

RÉPARTITION DES PRINCIPALES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



BÂTIMENT RELAIS : Situé dans la ZAE Champ Bégaud, le bâtiment relais est composé de 5 cellules de 150m2 chacune, qui sont proposées à la location à des entrepreneurs dans le but de les aider à lancer leur activité. Actuellement toutes les cellules sont occupées.

MAISON DE SANTÉ DE LEVIER : Ce budget prend en charge les dépenses/recettes inhérentes à la maison de santé de Levier.

MAISON DE SANTÉ DU VAL D'USIERS : Il s'agit du budget annexe le plus récent étant donné que cette maison de santé a été inaugurée en octobre 2022.

ZOOM SUR LE BUDGET CONSACRÉ AUX ÉCOLES

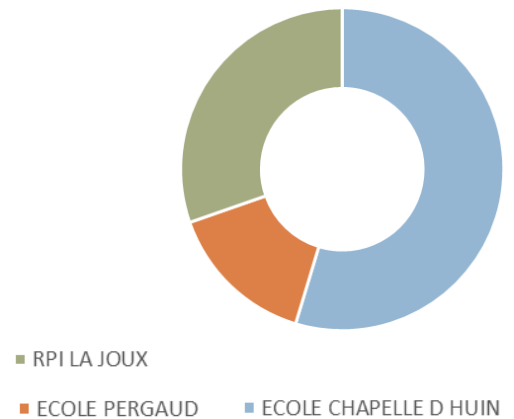
La Communauté de Communes Altitude 800 – Espace Levier- Val D’Usiers recense 5 écoles publiques/groupements scolaires sur son territoire dans lesquels ont été accueillis 211 élèves maternelles et 390 élèves au cours de l’année scolaire 2022/2023.

	EFFECTIFS 2022/2023		EFFECTIFS 2023/2024	
	Nb élèves maternelles	Nb élèves primaires	Nb élèves maternelles	Nb élèves primaires
CHAPELLE D’HUIIN	29	37	30	41
EVILLERS SEPTFONTAINES	23	51	21	50
VAL D’USIERS	95	151	92	148
RPI LA JOUX	18	39	14	38
ÉCOLE PERGAUD LEVIER	46	112	50	115
TOTAL	211	390	207	392

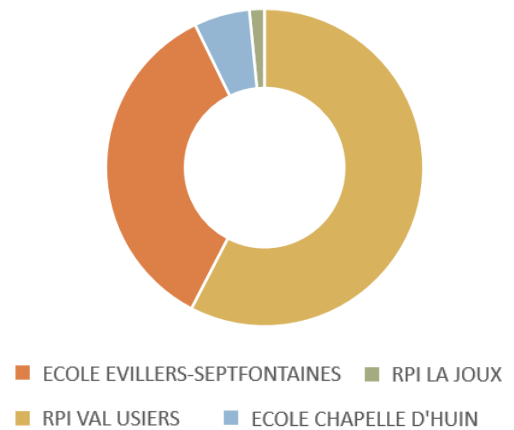
Il nous semble important que les élèves puissent suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles, c’est pourquoi des investissements, que ce soit en termes de mobiliers ou d’infrastructures, sont toujours planifiés au fur et à mesure des années, en fonction des nécessités.

Ainsi, au cours de l’année 2023, les principales dépenses d’investissement ont concerné le RPI du Val d’Usiers (Sous-Bassement, Remplacement d’une porte, travaux électriques, création d’un local ATSEM) et l’école intercommunale d’Evillers-Septfontaines (changement des fenêtres à l’école d’Evillers, pose de stores vénitiens). En terme de mobilier, il était nécessaire d’équiper les écoles de Chapelle d’Huin, Pergaud à Levier et le RPI La Joux (avec notamment l’achat de tables et chaises réglables pour les élèves de maternelle).

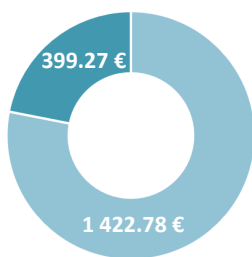
MOBILIER SCOLAIRE



TRAVAUX D’AMÉNAGEMENTS DES BÂTIMENTS SCOLAIRES



COÛT MOYEN



- Élève en maternelle
- Élève en primaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses du quotidien, nécessaires au fonctionnement des services, comme l’électricité, la téléphonie, les fournitures scolaires, les fournitures d’entretien, les fournitures administratives, les sorties scolaires, les travaux, les frais de personnel (ATSEM + Agents d’entretien) etc.

Chaque année, ces dépenses nous permettent d’évaluer le coût moyen d’un élève de classe maternelle et celui d’un élève de classe primaire.

Il nous semble essentiel de proposer diverses activités pour les élèves, aussi bien pour ceux en maternelle qu’en primaire.

CE QUI A ÉTÉ MIS EN PLACE PAR LA CC ALTITUDE 800 DEPUIS 2020

Achat de matériel d’entretien adapté et ergonomique pour nos agents_Kit Sol.	1 500.00 €
Achat de matériel adapté et ergonomique pour les vitres.	850.00 €
Interventions Musicarts	1 500.00 €
Sortie Ludothèque	1 000.00 €
Sortie Bibliothèque	1 000.00 €
Intervention Conteuse	1 020.00 €
Sécurité routière	800.00 €
Création d’un pôle de remplacement ATSEM coût/an.	28 640.00 €
Achat des téléphones portables pour les postes de direction.	400.00 €
Mise en place de boîtes à clés.	1 600.00 €

LES ÉVOLUTIONS PRÉVUES POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024

Augmentation de la participation par élève. 75€ maternelle et primaire (plus-value).	8 000.00 €
Mise en place des frais des postes de direction des écoles : de 30 à 70 €.	300.00 €